

Fêtes de Mouches & rats d'archives

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03
Avec l'aide amicale d'Hélène ELSENER, La Chavannée, Université de Taloux

Musicien permissionnaire, Nivernais, 1897

À Monsieur le Général Commandant
la Subdivision, Nevers.

Monsieur le Général,

Permettez-moi d'apprécier toute votre
bienveillance en faveur du sieur Mathé Jean,
de la classe de 1887, accomplissant actuellement
une période d'exercice de 38 jours à la 24^e Cie
du 213^e Régiment de Ligne à Nevers.

Ce réserviste, père de deux garçons dont
l'un est âgé de quatre ans et l'autre de quatre
mois, n'a d'autres ressources pour subvenir aux
besoins de sa famille que le produit de son travail
de journalier cultivateur et celui de chef d'orchestre
pour bals publics dans les fêtes locales des environs.

Si une de ces fêtes, la plus lucrative pour lui,
aura lieu le 11 courant au Veveudre (Allies), Com-
mune voisine de celle de Ligny.

Ne pourriez-vous, Monsieur le Général,
accorder à cette occasion une permission de 48 heures
au sieur Mathé, ce qui lui permettrait de gagner
quelque argent destiné à adoucir les rigueurs d'un
hiver malheureux pour les pauvres cultivateurs tant
éprouvés par les gelées du printemps dernier et par
la grêle du 30 juin?

Je vous serais bien obligé d'accorder cette
faveur à mon administré.

Transcription n° 95

À Monsieur le Général commandant la subdivision, Nevers,
Monsieur le Général,
Permettez-moi d'appeler toute votre
bienveillance en faveur du sieur Mathé Jean,
de la classe de 1887, accomplissant actuellement
une période d'exercice de 28 jours à la 24^e C[ompagni]e
du 213^e régiment de ligne à Nevers.
Ce réserviste, père de deux garçons dont
l'un est âgé de quatre ans et l'autre de quatre
mois, n'a d'autres ressources pour subvenir aux
besoins de sa famille que le produit de son travail
de journalier cultivateur et celui de chef d'orchestre
pour bals publics dans les fêtes locales des environs.
L'une de ces fêtes, la plus lucrative pour lui,
aura lieu le 11 courant au Veurdre (Allier), com-
mune voisine de celle de Livry.
Ne pourriez-vous, Monsieur le Général,
accorder à cette occasion une permission de 48 heures
au sieur Mathé, ce qui lui permettrait de gagner
quelque argent destiné à adoucir les rigueurs d'un
hiver malheureux pour les pauvres cultivateurs tant
éprouvés par les gelées du printemps dernier et par
la grêle du 30 juin ?
Je vous serais bien obligé d'accorder cette
faveur à mon administré.

Commentaire n° 95

Voici, tiré des archives municipales de la commune de Livry (Nièvre), grâce à l'obligeance de la secrétaire de mairie du lieu, un extrait d'une lettre signée de son premier magistrat. Elle n'est datée que du « 6 octobre », sans précision d'année. Le maire de Livry plaide le cas d'un de ses administrés : cet agriculteur de condition modeste (« *journalier cultivateur* » dicit le maire) est empêché de pouvoir se livrer à sa seconde occupation lucrative – la musique – par le fait qu'il soit bloqué à la caserne pour une période de réserve.

La commune du Veurdre (Allier), limitrophe de celle de Livry, accueille chaque année, le second lundi d'octobre, la foire aux *mesles*, importante manifestation où l'on achète et vend force chevaux (les *mesles* sont, en parler local, les nêfles, consommables dès les premières gelées d'octobre). C'est l'occasion de réjouissances nombreuses, en particulier de danses. Vu l'affluence que draine cette foire, il est incontestable que rater cet évènement doit être rageant pour le nommé Mathé. L'examen d'un calendrier perpétuel permet de penser que cette lettre date de 1897, car le 11 octobre est un lundi. De plus, cela correspond à la fin de la période durant laquelle Jean Mathé est réserviste d'active (pour information, à cette époque, l'obligation militaire est de 20 ans, si l'on ajoute les périodes d'active, de réserve, et de « territoriale »...).

La pratique de la musique dans ce cadre paysan colle mal, semble-t-il, avec la qualité de « chef d'orchestre » attribuée par M. le maire à son administré. C'est oublier qu'en 1897, le mouvement orphéonique a considérablement maillé le territoire. Rien qu'aux environs proches de Livry, on dénombre 4 fanfares. *L'Annuaire des artistes et de l'enseignement musical en France*, publié chaque année par Risacher à Paris (et consultable sur *Gallica*) nous donne pour 1897 : *La Chantenoise* (à Chantenay-Saint-Imbert, 20 exécutants), *La Fraternelle* (à Magny-Cours, 30 exécutants), *La Société Musicale de Saint-Pierre-le-Moûtier* (27 exécutants) et *La Fanfare du Veurdre* (26 exécutants). Sans doute Jean Mathé fait-il partie de l'une d'elles.

Ordinairement, ces structures musicales prohibent l'utilisation des instruments de la société en dehors des prestations de celles-ci, et les instrumentistes qui veulent se produire sous leur nom propre sont obligés de posséder leurs instruments personnels. Le titre de « chef d'orchestre » permet de penser qu'autour de Jean Mathé s'est rassemblé un trio ou un quatuor de musique « champêtre », alors en vogue dans les bals de village (piston, clarinette, basse, et parfois flûte ou trombone).

Dans le contexte ainsi rappelé, où s'entremêlent contraintes économiques, musicales, administratives... nous sommes bien loin de l'image convenue de musiques de tradition orale, pratiquées par

des individus isolés, dans une société émietlée en micro-groupes humains, à l'échelle d'un hameau. Ici l'on a des grands rassemblements de foules, des instruments « modernes », et une mairie qui tente d'aider ses concitoyens face aux raideurs de la force armée. Autant dire que *La fin des terroirs* (pour reprendre le titre de l'ouvrage d'Eugen Weber) est bien avancée dans cette région, largement avant 1914.

Et en plus, écrire le 6 octobre, pour une réponse avant le 11... c'était il y a longtemps, au temps où la poste était encore un service public en état de marche !

Depuis la parution de cette chronique, on peut consulter en ligne une multitude d'archives militaires. Nous avons donc accès à la fiche matricule de Jean Mathé, journalier, né à Livry le 21 septembre 1867, mesurant 1,67m, blond aux yeux bleus. Nous y lisons qu'il a tiré le n°4 au tirage au sort cantonal, « bon pour le service », lequel service fut effectué au 2^e régiment de marine, en tant que... *soldat musicien* ! Ainsi nous avons confirmation qu'il s'agit de « notre » Jean Mathé, lequel devait sans doute être bon instrumentiste, puisqu'il est versé dans la musique quelques mois après son incorporation. Effectivement, sa 2^e période d'exercices est bien spécifiée, au 213^e régiment d'infanterie, du 4 au 31 octobre 1897. Jean Mathé a été rappelé de novembre 1914 à janvier 1915, au « service de garde des voies de communication ».

En 1893 à la naissance de son aîné Pierre, il est cultivateur à Taloux, hameau de Livry, puis en 1897 pour Jacques Alexandre son second fils, il réside à Rioussé dans la même commune et avec la même profession. Les recensements de 1896, 1901, 1906, 1911 le disent *journalier cultivateur*, ce qui prouve la cohérence des déclarations du maire.

Ainsi, même une musique populaire « moderne » comme l'est l'Orphéon ne retient-elle pas mieux les mentions d'archives que les pratiques traditionnelles. Jean Mathé, malgré sa pratique experte – comme semble l'indiquer son titre de *chef d'orchestre* –, passe « sous les radars » de l'histoire, comme tant d'autres élites marginales du petit peuple.



Musiciens non identifiés à la foire aux *Mesles*, Le Veurdre (Allier), 14 octobre 2019

Mots-clés

Nivernais / XIXe / Musique / Danse / Correspondance / Manuscrit